

Bulletin Adhésion



Je prends la carte de l'indépendance.
Je choisis



Une adhésion est valable 12 mois

VOS COORDONNÉES :

NOUVELLE ADHÉSION

RENOUVELLEMENT

NOM (en majuscules): Prénom:

Date de naissance : Téléphone personnel (portable si possible) :

Adresse personnelle complète :

Adresse email :

Adresse administrative :

Corps : Grade : Échelon :

Indice figurant sur le bulletin de paye ou salaire brut mensuel pour les agents sans indice :

Fonction : Discipline (pour les enseignants):

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à notre syndicat d'organiser l'action, de vous informer, de vous consulter. Elles ne seront pas communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Pendant l'année, il est indispensable de nous informer si des changements interviennent dans votre situation pour vous garantir une meilleure défense, la réception des publications, et éviter les prélèvements erronés.

POURQUOI PAYER UNE COTISATION SYNDICALE ?

Pour FO Enseignement Agricole, c'est le prix de l'indépendance : être soutenu par ses adhérents permet au syndicat de mener ses actions de défense individuelles et collectives.

UNE COTISATION SYNDICALE = UN REMBOURSEMENT DE 66% DE LA SOMME VERSEE

Basée sur l'année civile, **la cotisation syndicale donne droit à une réduction fiscale de 66%** du montant de votre cotisation ou à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable. Afin de bénéficier de cette réduction, une attestation vous sera adressée en temps utile.



COMMENT CALCULER SON MONTANT ? À l'aide du [simulateur](#) ou de la formule ci-dessous.

Taux de calcul de la cotisation (1)	En fonction de l'indice du bulletin de paye	En fonction du traitement brut mensuel pour les agents sans indice	Soit une cotisation syndicale annuelle	Soit un reste à charge annuel, crédit d'impôt déduit
5,8%	<500	1649€ - 2425€	Comprise entre 96€ et 141€	Compris entre 32€ et 47€
6,8%	501 – 650	2426€ - 3152€	Comprise entre 142€ et 215€	Compris entre 55€ et 72€
7,2%	> 650	>3152€	>215€	>76€

(1) Taux de cotisation en fonction de l'indice (valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : 4,85003€) ou du traitement brut mensuel :

Pour les retraités, la cotisation syndicale annuelle est forfaitaire à hauteur de 47,00€ et pour les actifs elle ne peut pas être inférieure à 65 euros.

MODALITES DE PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

À adresser au Trésorier de FO Enseignement Agricole : Hervé LEBRETON Les Piglais-Grénédan 35190 SAINT PERN

Pour indiquer le montant de ma cotisation annuelle, je joins l'impression du calcul réalisée par le [simulateur](#) ou je la calcule à l'aide de la formule suivante :

Traitement brut mensuel x Taux de cotisation ⁽¹⁾ = _____ X _____ %= _____ € pour l'année

Je règle ma cotisation :

- Par prélèvement automatique avec reconduction tacite.
- en un seul prélèvement
 - en 10 fois maximum à préciser (.....)

En cas de prélèvement automatique, veuillez compléter l'engagement ci-dessous et joindre un Relevé d'Identité Bancaire IBAN. Le renouvellement de l'adhésion et du prélèvement pour les années suivantes seront automatiques : vous pourrez l'annuler chaque année par simple lettre au trésorier national a minima un mois avant la date de renouvellement.

Par chèque en une seule fois à joindre à ce bulletin.

Date : _____

Signature : _____

Pour toute question sur ce bulletin, n'hésitez pas à contacter le Trésorier herve.lebreton@educagri.fr

ENGAGEMENT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le mandat de prélèvement automatique sera expédié par mail à chaque agent souhaitant adhérer à ce mode de règlement.

En conséquence, je soussigné..... déclare par la présente :

- opter pour le prélèvement automatique de mes cotisations liées à l'adhésion FO Enseignement Agricole,
- faire parvenir à FO Enseignement Agricole le mandat de prélèvement récurrent SEPA complété et signé dès sa réception.

Date : _____

Signature : _____

